

Marché artisanal de la Ferté sous Jouarre Talents Solidaires 14 et 15 novembre 2020

1. Acceptation des conditions

- ✚ Le fait de remplir une demande de réservation entraîne pour le demandeur l'acceptation sans réserve du présent contrat,
- ✚ Pour le bon déroulement de l'évènement, le non-respect de ce contrat entraînera une exclusion, et le non remboursement du prix du stand,
- ✚ Le nombre de stands étant limité, le paiement se fait comptant au moment de la réservation,
- ✚ L'attribution des stands se fera selon l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets,
- ✚ **Si le stand réservé n'est pas occupé par l'exposant au moment de l'ouverture au public, ce dernier sera considéré comme étant annulé et son emplacement sera affecté par les organisateurs à un autre exposant, sans indemnisation à l'exposant attributaire en premier lieu.**

2. Paiement du stand

- ✚ Tout dossier de réservation doit être accompagné d'un chèque de caution d'un montant TTC de 150€,
- ✚ **Le chèque sera libellé à l'ordre de : Black Ball Tattoo Show,**
- ✚ Vous avez également la possibilité de régler par **virement bancaire** (RIB ci-dessous) ou **PayPal** à **blackballtattooevent@gmail.com**
- ✚ Une confirmation de réservation vous sera envoyée par mail à réception du dossier et une facture peut vous être envoyée par email sur demande après l'évènement.

3. Prix des Stands

Stand 2m linéaires : 30€ (incluant 1 table de 180cm et 2 chaises)
Stand 3m linéaires : 40€ (incluant 2 tables de 120cm et 2 chaises)
Stand 4m linéaires : 60€ (incluant 2 tables de 180cm et 2 chaises)
Stand 1 angle 3m x 2m : 80€ (incluant 3 tables de 180cm et 2 chaises)
Stand 1 angle 4m x 2m : 100€ (incluant 4 tables de 180cm et 2 chaises)

Pensez à prendre vos rallonges et multiprises pour vous raccorder aux boîtiers EDF mis à votre disposition.

4. Modalités de paiement

- ✚ Le règlement se fait par chèque libellé à l'ordre de **Black Ball Tattoo Show** ou par **virement bancaire** sur le compte de l'association (RIB ci-dessous) ou via **PayPal** à : **blackballtattooevent@gmail.com**
- ✚ Le chèque sera encaissé à réception du contrat ou plus tard si vous en faites la demande

(pas de date précise mais un mois). Le fait de remplir le contrat ne suffit pas, l'encaissement du chèque ou le virement sont obligatoires pour garantir la réservation de votre stand.

NB : Si un exposant annule sa participation à moins de 60 jours de l'événement, aucun remboursement ne sera effectué et ne pourra être réclamé.

5. Règlement intérieur

- + Les personnes désignées dans le contrat de réservation seront tenues comme responsables de leur stand,
- + Elles s'engagent à respecter les lieux et à ne pas les dégrader tout comme l'ensemble des équipements et mobilier mis à leur disposition,
- + Les participants et exposants autorisent les photographies et les vidéos pendant la manifestation et autorisent à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies les représentant. Les photographies sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :
 - Publication dans une revue, ouvrage ou journal spécialisé en tatouage
 - Présentation au public lors de l'exposition
 - Diffusion sur le site web de la convention et la page Facebook
 - Diffusion sur différents journaux locaux,
- + L'accès des animaux à la convention est interdit,
- + La nourriture n'est pas autorisée sur les stands.

6. Assurances

Les Organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuelles dégradations ou vols à l'intérieur et à l'extérieur de la salle, chaque exposant est tenu de posséder ses propres assurances. La RC de l'organisateur ne remplacera pas l'assurance d'un exposant.

7. Horaires et accès à la convention

- + **Adresse de la manifestation :** Salle polyvalente, 3 allée du jumelage 77260 La Ferté sous Jouarre,
- + Le salon ouvrira ses portes au public le samedi 14 novembre 2020 de 11h00 à 22h00 et dimanche 15 novembre 2020 de 10h00 à 18h00,
- + Les exposants auront un accès à la salle **vendredi 13 novembre de 17h00 à 21h00 et samedi 14 novembre à partir de 8h00** pour l'installation des stands.

8. Annulation de la convention par les organisateurs

En cas d'annulation de l'événement par l'organisateur, 100% des sommes perçues seront restituées.

Toute autre cause d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur ne pourra faire l'objet de réclamation de remboursement. Toutefois, en fonction des circonstances, un remboursement partiel ou total pourra être envisagé.

Formulaire à compléter et à retourner à :

CO CREATIVE FACTORY

JEROME DELESALLE

17, RUE ESQUIROL

75013 PARIS

Veillez écrire lisiblement

Nom de l'enseigne :

Adresse postale de l'enseigne :

Coordonnées **indispensables pour la correspondance svp** :

- Téléphone :
- Email :

Nom de l'exposant (état civil) :

Pages Pro :

- Site web :
- Facebook :
- Instagram :

Je soussigné,, réserve un **emplacement Merchandising** d'une dimension de pour le **Marché artisanal de Ferté-sous-Jouarre 2020** et atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des différentes clauses du présent contrat.

Je règle ma réservation d'un montant de :€TTC par :

- chèque (joint) à l'ordre de **Black Ball Tattoo Show**, ou
- virement bancaire en date du : et au nom de l'émetteur :, ou
- virement PayPal en date du : et au nom de l'émetteur :

| |
|--|
| RIB BLACK BALL TATTOO SHOW |
| Société Général Maisons-Alfort |
| IBAN : FR76 3000 3037 8200 0372 6186 094 |
| BIC : SOGEFRPP |

Signature et cachet